



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 novembre 2024

PROJET LOI DE FINANCES 2025 :

La ponction d'au moins 8,5 milliards d'euros du budget des collectivités territoriales porterait un coup fatal au secteur culturel

Dans le cadre de la présentation du budget 2025 du ministère de la Culture, Rachida Dati s'est targuée de présenter un budget constant pour son ministère. Devant la commission des affaires culturelles du Sénat, la ministre de la Culture a réaffirmé que "pas un euro pour la culture ne manquerait pour les territoires".

Le secteur culturel, en moyenne 4 fois plus soutenu par les collectivités territoriales que par l'État, semble pourtant exposé à des baisses de financement drastiques. D'ores et déjà dénoncée par les associations nationales de collectivités territoriales, la demande d'économie de l'ordre de 8,5 milliards d'euros, bien au-delà des 5 milliards initialement annoncés, adressée aux collectivités territoriales dans le cadre de la loi de finances 2025 menace la capacité à pouvoir maintenir les services et équipements publics, en particulier parmi les 450 plus grandes collectivités qui seraient mises à contribution.

Hormis la méthode des coupes, par définition brutale, elle est surtout injustifiable : la part de la dette locale des collectivités reste stable depuis 20 ans, aux environs de 9 % du PIB, quand celle de l'Etat a explosé.

Le financement des collectivités territoriales était déjà jugé "à bout de souffle" par la Cour des comptes en 2022. L'accumulation des pressions sur leur budget de fonctionnement, assortie d'une baisse de 800 millions d'euros du FCTVA qui grippera l'investissement public (porté à 70% par les collectivités) entraînera une modulation des

budgets qui se répercutera sur le service public de la culture : restriction des créneaux des bibliothèques, suppression de temps périscolaires, annulation de festivals, et mise à mal de tout le secteur de la création artistique, disparition d'associations culturelles...

Alors que certaines collectivités seront tentées et contraintes de se recentrer sur leurs compétences obligatoires, faut-il rappeler l'importance des politiques culturelles aux ambitions émancipatrices, la nécessité de la présence artistique sur les territoires au plus proche des populations, la richesse et la diversité des propositions des équipes artistiques, dans les salles de spectacle, comme dans les territoires ruraux ou dans les quartiers prioritaires, l'importance des équipements culturels, des événements qui font partie de l'agenda culturel d'un territoire et dont l'ensemble génèrent à la fois de la création, de l'attractivité et des emplois non délocalisables, plus que jamais menacés.

Aussi, nous, organisations professionnelles du spectacle vivant, dénonçons cette demande d'économie drastique faite aux collectivités territoriales.

En effet les premières tendances qui émergent des différentes collectivités territoriales pour leur budget 2025 laissent craindre des conséquences parfois irréversibles pour le secteur culturel, déjà en proie à une crise systémique d'ampleur (crise sanitaire, réchauffement climatique, inflation, etc.).

A l'heure où le projet de loi de finances est examiné par les deux chambres du Parlement, nous demandons à ce que le niveau des économies puisse être revu à la baisse pour ne pas contraindre les collectivités territoriales à effectuer des choix parfois cornéliens dans leur budget.

Nous demandons au Gouvernement de bien mesurer l'effet de ces possibles décisions notamment en matière d'emploi et de retombées économiques, mais aussi sur les conséquences que de telles coupes auraient pour la création artistique, le lien social ou la vitalité démocratique sur l'ensemble des territoires.

Nous demandons enfin aux collectivités territoriales de travailler leurs prévisions 2025 en concertation avec les professionnels.

Bien conscients du contexte économique que la France traverse actuellement, nous sommes persuadés que d'autres options sont possibles.

Signataires:

FNAR - Fédération nationale des Arts de la Rue

Les Forces Musicales - Syndicat professionnel des opéras, orchestres et festivals d'art lyrique

PROFEDIM - Syndicat professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique

SMA - Syndicat des Musiques Actuelles

SUD Culture - Syndicat "Solidaires, Unitaires et Démocratiques" de la Culture

SNSP - Syndicat National des Scènes Publiques

SCC - Syndicat des Cirques et Compagnies de Création

SYNAVI - Syndicat National des Arts Vivants

SYNDEAC - Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles

SN3M-FO - Syndicat National des Musiciens et du Monde de la Musique

CGT Spectacle